INFO-NÉGO



ÊTRE FP

C'EST

S'APPARTENIR



Une entente de principe satisfaisante pour les professionnel-les et techniciennes et techniciens de la FP-CSN

La Fédération des professionnèles a conclu, le 18 décembrer 2015, une entente de principe à la table de négociation sectorielle du réseau de la santé et des services sociaux. Les milliers de professionnel-les et de techniciennes et techniciens de la FP-CSN œuvrant dans le réseau de la santé et des services sociaux devront se prononcer en assemblée générale durant le mois de janvier sur les termes de cette entente.

Cette entente intervient près d'un an après l'échéance des conventions collectives dans le secteur public et après plus de 65 rencontres à la table de négociation sectorielle du réseau de la santé et des services sociaux. Ainsi, après être parvenu à contrer des reculs importants qui auraient pu diminuer concrètement les conditions de travail des professionnèles, le comité de négociation de la FP est parvenu à une entente satisfaisante.

En effet, comme le rappelle Ginette Langlois, présidente de la FP : « depuis près d'un an, le gouvernement proposait, d'une manière idéologique, des mesures s'inscrivant dans son grand projet de démantèlement des services publics. Dans un contexte de chambardements importants du réseau de la santé et des services sociaux, la partie patronale répétait, comme des mantras, trois principes : flexibilité, mobilité et disponibilité. Or ces demandes s'attaquaient directement à nos conditions de travail et trahissaient la vision du gouvernement à l'égard des travailleuses et des travailleurs du secteur public : des pions interchangeables au gré de l'humeur des ministres et de leurs réformes ».

Pour Nancy Corriveau, vice-présidente de la FP et responsable politique de la négociation sectorielle, cette entente permettra de régler certains problèmes essentiels qui touchent les conditions de travail des professionnèles. « Grâce à la mobilisation exceptionnelle de nos membres, à leur détermination et à leur soutien constant, nous avons une entente qui apporte des solutions concrètes permettant de répondre aux enjeux et aux problèmes criants touchant les professionnèles, qui portent à bout de bras le réseau de la santé et des services sociaux ».

Parmi les faits saillants de cette entente, voici des gains obtenus par la FP-CSN :

- Mesures favorisant la stabilité de la main d'œuvre et diminuant la précarité des professionnèles;
- Création d'un comité paritaire visant à améliorer la qualité et l'efficience des services aux usagers, à discuter des problématiques en lien avec l'organisation des services et la charge de travail et à discuter des modifications à la pratique professionnelle ainsi que le transfert d'expertise;
- Mesures facilitant la conciliation famille-travail, dont la mise sur pied d'un congé avec étalement de revenus pour motifs familiaux;
- Prime de rétention des psychologues;
- Protection de la sécurité d'emploi;
- Développement de la pratique professionnelle et amélioration continue de la pratique;
- Prime pour les personnes oeuvrant auprès d'une clientèle présentant des troubles graves du comportement (TGC).

